

**Zeitschrift:**       Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**               53 (1917)  
**Heft:**                29

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

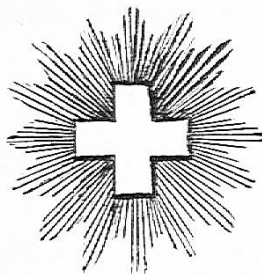
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LIII<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 29  
Série A



LAUSANNE

21 juillet 1917.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

SOMMAIRE : *Avis.* — *La France nouvelle.* (Suite). — *Ecole et pacifisme.* — *A propos d'une critique du cours de langue française.* — *Situation économique du corps enseignant.* — *Un directeur.* (Suite). — *Bibliographie.*

---

## A V I S

A partir du 21 juillet et jusqu'au 15 septembre prochain, l'ÉDUCATEUR ne paraîtra que tous les quinze jours.

---

### LA FRANCE NOUVELLE

Rapports de la morale et de la religion.

#### III

Comme nous l'avons vu<sup>1</sup>, M. Buisson a consacré la première partie de sa conférence à montrer qu'il n'y a pas opposition foncière entre la morale chrétienne et la morale que l'école laïque enseigne. M. Buisson fait voir ensuite que moralistes religieux et moralistes laïques ne peuvent avoir qu'un but identique : transformer l'individu. Cette transformation est une opération profonde, c'est presque un miracle. Le Jésus des Évangiles n'a-t-il pas dit : « Il faut que vous naissiez de nouveau ? »

« Les moralistes laïques, qui veulent être autre chose que des maîtres de bienséances, ne parle pas un autre langage : eux aussi veulent changer l'animal en homme, l'homme d'instinct en homme de conscience, l'homme d'égoïsme en homme de dévouement. Nous ne serions pas dignes de lutter avec l'Église si, nous contentant à moindre prix qu'elle, nous renoncions à exiger de l'homme ce qu'elle exige. »

Mais il ne s'agit pas seulement d'exiger, il faut obtenir.

<sup>1</sup> Voir le numéro du 7 juillet.

M. Buisson est convaincu que l'idéal moral n'est pas une pure abstraction ; il est une « force » : « Le devoir a sur nous une prise extraordinaire. Le bien ne peut pas nous apparaître sans nous obliger. C'est un impératif pour l'esprit qui ne résiste pas à la vue du vrai, un impératif pour le cœur qui ne résiste pas à l'émotion du beau, un impératif pour la volonté qui ne résiste pas à l'injonction de la raison....

» Or, le bien se manifeste sous deux formes : l'une est la forme vivante et quasi personnelle qui, sans contredit, saisit plus vivement l'imagination et l'intelligence... c'est la croyance à un Etre suprême en qui se personnifie l'idée du bien avec l'obligation qui s'y rattache.

» L'autre est l'aperception immédiate, l'action directe du bien comme du beau, comme du vrai, c'est-à-dire d'une force immatérielle qui, s'emparant naturellement de notre âme, agit sur elle comme la lumière sur l'œil.

» Que chacune de ces deux formes, l'une plus concrète, l'autre plus abstraite, l'une s'appuyant sur l'idée d'un être hors de nous, l'autre sur l'idée d'un fait psychologique en nous, ait ses caractères propres, ses difficultés, ses mérites et ses avantages, c'est l'évidence même....

» La méthode religieuse s'affirme la première, soit dans l'individu soit dans l'espèce. Elle consiste à dresser devant l'esprit de l'homme une autorité qui s'impose à lui du dehors à peu près comme l'autorité du père. Plus tard, l'enfant devenu homme nommera *devoir* ce qu'il appelait *commandement* et il ne distinguera plus entre observer sa conscience et obéir à Dieu. C'est la méthode morale.....

» Devons-nous poser en principe que l'une de ces méthodes est bonne et l'autre mauvaise ? Ne correspondent-elles pas, chacune à son heure et dans sa mesure, à des besoins humains qui varient ?

» Nous qui trouvons la méthode morale non seulement égale mais supérieure à l'autre, pouvons-nous redresser les esprits que cette pensée révolte et les cœurs qu'elle désole ? De quel droit exiger que ces cœurs et ces esprits fassent exactement la même évolution que les nôtres dans le même temps ? Et, s'ils ne croient pas

ce que nous croyons, pouvons-nous leur demander de se mentir à eux-mêmes ?

» Et inversement, de ce qu'ils jugent notre méthode sans efficacité pour eux, peuvent-ils conclure qu'elle n'en a pas pour nous ? Et songeront-ils à nous imposer les solutions qui satisfont leurs consciences, mais non les nôtres ?

» De toute évidence, la seule loi possible pour tous, c'est celle d'une sincérité absolue, sans quoi il n'y a ni religion ni morale. Il faut donc nous la garantir mutuellement, bien décidés à ne demander ou pour notre religion ou pour notre morale, qu'un seul droit, celui de rivaliser à qui fera le plus de bien aux hommes. »

Pour obtenir ce mutuel respect, M. Buisson, s'adressant spécialement aux chrétiens, leur demande : « Que reprochez-vous à la morale laïque ? D'être une morale sans obligation ni sanction. Formule tranchante mais purement verbale. Ni l'obligation ne disparaît, parce qu'elle vient du dedans et non plus du dehors. Ni la sanction n'est nécessairement annulée par cela seul qu'elle réside dans la conscience et non dans les peines d'outre-tombe.

» Les chrétiens allèguent aussi les effets puissants que l'éducateur peut tirer du sentiment religieux, mais est-il démontré qu'on n'en obtienne pas de pareils du sentiment moral ? La foi en Dieu est une force ; la foi au bien n'en est-elle pas une autre ou la même sous un autre nom ? Qui en décidera ? L'expérience. »

M. Buisson cite ici le cas du célèbre pasteur américain Parker, chez qui le premier éveil de la conscience fut tout à fait indépendant du sentiment religieux. M. Buisson invoque aussi une autre expérience qu'il estime plus concluante encore : « Voilà des hommes qui donnent leur vie dans un élan de dévouement pour leur patrie, pour leur foi, pour le salut de leurs semblables. Devant une maison en flammes, devant la barque en perdition le sauveteur se précipite au danger, à la mort. Le croyant et l'incrédule font instantanément le même geste héroïque. Direz-vous que, dans cette minute, dans cette seconde où ils s'élancent avec la rapidité de l'éclair, ils consultent le dogme ou l'antidogme qui justifierait leur acte généreux ? Ils ont obéi à une impulsion irrésistible qui est antérieure

et supérieure à toutes les raisons de doctrine, à tous les arguments de métaphysique. C'est le devoir qui a parlé directement au cœur et à la conscience.

» Supposons, d'autre part, que vous qui croyez en Dieu vous veniez à perdre votre foi. Direz-vous alors que tout est fini, qu'il n'y a plus de morale ? Quoi ! parce qu'il n'y a plus de Dieu au ciel, vous allez changer votre train de vie sur la terre ? Rien ne vous retenant plus, enfin libre, vous allez vous jeter dans tous les plaisirs défendus ? Maintenant il vous est loisible de nuire à autrui, de fausser votre parole, de vous défaire de ces vieilles superstitions, l'honneur, la probité, la droiture, la pitié, le désintéressement, vous n'aurez plus d'autre but que la jouissance, d'autre règle que votre caprice ?

» Eh bien non ! vous ne feriez pas cela. Ce que vous feriez, si ce malheur vous arrivait de ne plus voir dans le monde qu'un jeu stupide de la matière et du hasard, je vais vous le dire. Vous en éprouveriez une tristesse infinie. Vous souffririez de la faille de cet univers. Vous protesteriez contre le réel au nom de l'idéal. Et comparant ce monde manqué à celui que votre raison, votre conscience rêvait, vous prendriez résolument parti pour ce qui devrait être contre ce qui est. Et si l'on vous disait : Malheureux, il n'y a pas de récompense qui vous attende là-haut, vous répondriez : Une récompense pour avoir rempli mon esprit des plus nobles pensées, mon cœur des plus purs sentiments, ma vie des actions les plus dignes, une récompense pour avoir mieux aimé vivre en homme que vivre en brute ! Quelle folie ! Et fussiez-vous mille fois certain de ce néant, vous continueriez à vouloir vivre comme s'il y avait un Dieu.

» C'est la belle pensée d'Amiel : « N'y eût-il même point de Dieu, saint et bon, le devoir resterait encore l'étoile polaire de l'humanité. Donner du bonheur et faire du bien, voilà notre raison d'être. Toutes les religions peuvent s'écrouler : tant que celle-là subsiste, nous avons un idéal, et il vaut la peine de vivre. »

\* \* \*

Ayant demandé aux croyants « un effort non pas de tolérance, mais de juste appréciation à l'égard de la foi morale », M. Buisson

demande pour la foi religieuse le même effort aux libres penseurs.

« Si les croyants ont quelque peine à reconnaître ce qu'il y a de religieux dans la morale, les non croyants n'en ont guère moins pour découvrir ce qu'il y a de moral dans la religion.... »

Deux éléments de la religion blessent surtout les libres penseurs, c'est le dogme et le miracle.

Mais qu'est-ce que le dogme ? C'est la réponse donnée par l'Eglise aux questions qui ont toujours tourmenté l'humanité. En attendant que la raison soit parvenue à déchiffrer peu à peu l'énigme de l'univers, la religion en donne la clef et cette clef elle l'offre au plus humble, au plus ignorant. « Dans n'importe quel dogme on peut découvrir un noyau de vérité ou de beauté morale qui malgré tout le fait vivre. » Quant au surnaturel, il répond aussi à un besoin naturel et universel. « L'enfant n'a encore nulle idée du monde réel et de ses lois. Et du moment où il se représente un Dieu maître de l'Univers, son premier mouvement est de le vouloir comme il se voudrait lui-même, absolument libre et tout puissant. Peu à peu l'expérience l'instruit et le domaine du surnaturel perd tout ce que gagne la nature. Mais jamais il ne s'évanouit tout à fait. Pourquoi ? Est-ce faiblesse d'esprit ? Peut-être, mais aussi une hardiesse du cœur. N'est-ce pas la protestation de l'âme contre le corps, de la pensée contre la matière, de la vie contre la mort, de l'espérance contre la fatalité ? Ainsi se console un être qui ne se résigne pas à habiter un monde où la justice n'aurait pas le dernier mot !

« La grande erreur est de vouloir appliquer aux questions morales et sociales les procédés de la science pure. Toute science où l'homme entre pour quelque chose comporte un élément de variabilité dont il est déraisonnable de ne pas tenir compte....

» Il y a donc une règle que nous devons nous imposer. C'est de ne jamais détruire un idéal sans être sûrs d'y substituer un idéal meilleur....

» A l'école laïque, ce serait une mauvaise action que de pousser les élèves à l'irrévérence envers les pratiques cultuelles de leur famille ou de leur Eglise. L'enfant retiendrait aisément les critiques et les railleries. Mais remplacerait-il la lettre par l'esprit, les

cérémonies par des actes, la prière machinale par l'élévation de l'âme, l'idée de dévotion par celle de dévouement?

» De même encore, avant d'approuver le jeune homme élevé en dehors des croyances traditionnelles, qui se plaît à dire qu'il ne croit à rien, je voudrais savoir s'il croit au moins à sa conscience et au devoir ; car en vérité, il serait moins à plaindre d'avoir gardé toutes ses superstitions que d'avoir perdu celles-là. »

« Tel est, conclut M. Buisson, l'esprit dans lequel nous concevons l'enseignement de la morale laïque. Est-ce un esprit d'orgueil, de haine ou de mépris? Est-ce au contraire un parti-pris d'accommodation et d'indifférence? Il me semble que nous n'avons mérité ni l'un ni l'autre de ces reproches.

» Nous demandons mieux que la tolérance : le respect pour la conviction d'autrui ; plus encore, la sympathie pour ce qu'il y a de vérité dans les expressions imparfaites de la vérité.

Comme l'a dit un professeur de théologie, M. Raoul Allier, au terme d'une étude intitulée *Motifs religieux et acte moral* : « La morale peut être d'autant plus laïque qu'elle est plus religieuse et d'autant plus religieuse qu'elle est plus laïque. »

Telle fut la belle conférence de M. Buisson.

Nous aurions maintes réserves de détail à formuler. Mais l'espace que nous offre l'*Educateur* ne nous permet pas une discussion serrée. L'important d'ailleurs était de faire ressortir les tendances générales du vénérable député de Paris. Elles révèlent bien une orientation nouvelle dans la façon dont les représentants les plus autorisés de l'école populaire en France envisagent l'éducation morale d'une démocratie : Plus d'ostracisme mesquin à l'égard de la foi chrétienne ; l'aveu très net qu'on ne saurait préconiser une morale plus haute que celle de l'Évangile, mais en même temps une telle confiance dans la nature humaine et dans la puissance contraignante de l'impératif catégorique que le moraliste ne juge plus indispensable de s'appuyer sur des mobiles d'ordre religieux.

L'Église catholique reconnaîtra-t-elle les nobles intentions de ceux qu'elle a considérés jusqu'ici comme ses plus dangereux ennemis? L'Église qui enseigne que hors d'elle il n'y a point de salut, pourra-t-elle admettre, sans se renier elle-même, la possibilité et la légitimité d'une action morale, même d'inspiration chrétienne, indépendante de la religion?

Quoi qu'il en soit, des paroles comme celles de M. Buisson sont de nature à faire tomber bien des préventions ; elles contribueront certainement à ce rapprochement des cœurs auquel aspirent tous les bons Français et que souhaitent ardemment leurs amis les plus sincères.

Chez nous, heureusement, ces graves problèmes ne se posent pas avec la même acuité. L'exemple de notre grande voisine doit néanmoins nous être une leçon. Efforçons-nous, par des concessions réciproques, de ne pas creuser entre l'École et l'Église l'un de ces fossés qu'il est difficile de combler !

J. SAVARY.

---

### ÉCOLE ET PACIFISME.

#### A propos d'un livre sur l'instinct combatif <sup>1</sup>

M. Pierre Bovet, le distingué directeur de l'École des sciences de l'éducation (Institut Jean-Jacques Rousseau), a publié l'hiver dernier un livre du plus haut intérêt pour le profane comme pour l'éducateur et le psychologue, et qui, au rebours de tant d'œuvres analogues, se lit avec agrément d'un bout à l'autre, car l'auteur a su, sans rien sacrifier de la solidité et de la complexité toutes scientifiques de sa pensée, donner à son style ces qualités de clarté, de simplicité, d'esprit, sans lesquelles il n'est point de plaisir littéraire.

Nous ne nous proposons point de résumer ici cette œuvre si riche et d'une documentation si abondante et si sûre. Le cadre de cet article n'y suffirait pas. Notre but est simplement d'examiner à la lumière du livre de M. Bovet ces deux problèmes actuels : quelle doit être l'attitude du maître d'école, d'une part en face de la combativité de l'enfant et d'autre part vis-à-vis des tendances pacifistes et antimilitaires ?

Faut-il permettre aux enfants de se battre ? Oui, avons-nous répondu ailleurs <sup>2</sup> au grand scandale des pacifistes à tout prix. Notre réponse était sans doute un peu sommaire, mais la place nous manquait pour établir de subtils *distinguo* : « Que l'on m'entende

<sup>1</sup> Pierre Bovet, *L'instinct combatif*. Psychologie. Education. — Collection d'actualités pédagogiques, publiée sous les auspices de l'Institut J.-J. Rousseau et de la Société belge de pédotechnie. — 1 vol. de 320 pages, 4 francs. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S. A., éditeurs.

<sup>2</sup> *L'éducation civique et la culture nationale à l'école populaire*, 1914.



bien, disais-je ; je ne prétends pas qu'il faille engager les enfants à se battre, ni cultiver l'instinct querelleur ; mais je ne pense pas que l'on doive condamner et interdire toute batterie, tout échange de coups : l'éducation civique et en particulier l'éducation civique suisse ne doit pas renier ce que nous avons dans le sang de militaire et de guerrier. » Si nos bons pacifistes veulent bien lire M. Bovet, ils verront que la psychologie n'autorise personne à affirmer que le meilleur moyen de former pour l'avenir une génération dépourvue d'agressivité, soit d'empêcher les enfants de se battre.

Nous nous trouvons ici, dit M. Pierre Bovet, en présence des trois théories du jeu. D'après la première de ces théories, le jeu n'a *pas de portée actuelle*. Les instincts qui se manifestent dans l'activité infantine spontanée sont essentiellement des survivances. Ils rappellent un état social aujourd'hui dépassé. L'enfant grimpe parce que nos lointains ancêtres ont été des hommes des bois ; l'enfant se bat parce que la lutte corps à corps a longtemps été pour l'homme une impérieuse nécessité. Mais tout cela n'a aucune influence sur l'avenir de l'individu. L'éducateur n'a donc pas à s'en préoccuper : l'enfant dépassera lui-même ce stade inférieur de son évolution.

D'après une autre théorie, le jeu a *une portée actuelle et positive*, il est une préparation à la vie. L'enfant se bat parce qu'il devra se battre plus tard. Le jeu est un créateur d'habitudes. L'éducateur devra donc s'opposer aux jeux qui manifestent un instinct qu'il estime néfaste.

Mais d'autres auteurs soutiennent une théorie exactement inverse. Il est vrai, disent-ils, que le jeu a *une portée actuelle, mais elle est négative*. Le but du jeu est d'éliminer de la mentalité de l'homme moderne les survivances de l'état social primitif : « L'enfant se bat parce qu'il importe à l'espèce qu'il ne se batte plus quand il sera grand. »

Sans prétendre à nous prononcer sur la valeur respective de ces trois théories, nous constaterons que la deuxième seule donne raison à nos contradicteurs et que les problèmes psychologiques sont plus complexes que se le figurent volontiers nombre de braves gens.

\* \* \*

Le Congrès du parti socialiste suisse vient de nier toute nécessité de défense nationale et tout devoir militaire. Que va faire l'école, l'école populaire suisse, en face de cette doctrine d'abdication nationale? Va-t-elle, sous prétexte que la politique ne doit pas franchir le seuil de l'école, assister impuissante et muette à la désagrégation de la patrie? Non certes! Le premier devoir de l'école suisse, c'est de faire en sorte que la Suisse existe. Or les doctrines de nos zimmerwaldiens ne tendent à rien de moins qu'à un suicide national. Ce suicide, l'école suisse a l'impérieux devoir de le rendre impossible. Qu'elle insiste donc sur le droit, sur le devoir qu'a le faible de se défendre contre le fort qui l'attaque, qu'elle montre au futur citoyen ce qui crève les yeux de tous ceux qui ne les tiennent pas obstinément fermés, savoir que la Suisse ne fera jamais qu'une guerre juste, noble et sacrée, et que si notre pays vit en paix au milieu de la tourmente, c'est avant tout à son armée qu'il le doit.

M. Bovet lui, en savant et en psychologue, se garde de conclure et de prendre parti dans une question qui ne relève pas de la psychologie. Mais cette attitude ne peut être la nôtre, à nous maîtres d'école. Nous avons charge d'âmes et nous devons conclure : *primum vivere!* Efforçons-nous donc de former des patriotes qui sachent admirer l'héroïsme des Belges et des Serbes et qui soient prêts à faire leur devoir, comme l'ont fait ces deux nations immortelles.

ALBERT CHESSEX.

#### A PROPOS D'UNE CRITIQUE DU COURS DE LANGUE FRANÇAISE

par Ch. Vignier et quelques collaborateurs.

On sait que le nouveau *Cours de langue* publié par les soins des Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais et Berne vient d'être admis dans nos classes primaires du degré moyen. Le manuel du degré supérieur est achevé; il s'imprimera cette année déjà et figurera dans la liste des manuels obligatoires pour 1918.

Fribourg est le seul canton romand qui n'ait pas consenti à adopter cet ouvrage; il s'était joint aux autres cantons en 1910, puis se retira du concordat l'année suivante. Ce fut un vrai chagrin pour les promoteurs de l'unification des moyens d'enseignement en Suisse française. Après l'apparition de ce premier volume, plusieurs esprits des mieux intentionnés tentèrent de rallier nos voisins de l'est aux idées de la majorité. L'organe de la Société fribourgeoise d'éducation, le *Bulletin pédagogique*, publia l'année dernière la préface du Cours de

langue Vignier, accompagnée de quelques lignes très bienveillantes. Le numéro du 15 juin dernier contient sous le titre *Billet de l'instituteur* une appréciation nettement favorable sur la méthode et le contenu de cet ouvrage. L'auteur X. — à qui je serrerais cordialement la main — se plaint avec un peu d'amertume du temps qu'il faut pour préparer la matière d'une leçon sur l'accord du verbe. Puis il ajoute en matière de conclusion :

« Que faudrait-il pour obtenir cette simplification de notre enseignement ? Lever tout bonnement l'interdit jeté sur un manuel dont les petits Fribourgeois seuls sont sevrés et tolérer l'introduction du *Cours de langue française* de Vignier. La *méthode de concentration* serait sauvegardée, nous gagnerions un temps précieux, les leçons seraient plus intéressantes et mieux graduées, l'enseignement du vocabulaire se donnerait d'une façon plus rationnelle et plus systématique, et ce serait la fin du gâchis dans lequel nous nous débattons depuis que nos élèves n'ont d'autre grammaire que le maigre appendice caudal de leur livre de lecture. »

Le *Bulletin pédagogique fribourgeois* met en regard de ce *Billet* un long article signé de M. l'ancien inspecteur *Oberson*, membre de la Commission des livres de lecture des écoles fribourgeoises. Ces six pages de critiques du *Cours de langue Vignier* sont une sorte de profession de foi religieuse et pédagogique qui jette l'anathème sur toute l'œuvre des auteurs et de la Commission intercantonale des manuels d'enseignement.

M. Oberson a le droit de penser et de proclamer ce que lui dictent sa foi et sa conscience, mais il ne lui est pas permis de diffamer des inconnus ni de travestir la vérité. Les nombreuses inexactitudes de son analyse m'obligent à lui répondre ici sous ma seule responsabilité et avec quelque détail.

Abordons d'abord les critiques de *fond*.

M. Oberson dit : « Au point de vue du fond, le nouveau cours de langue n'est qu'une compilation extraite, comme le disent les auteurs, dans leur préface, des meilleurs écrivains des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Or, qui dit compilation, dit nécessairement textes détachés n'ayant entre eux aucun lien déterminé; première faute grave au point de vue du développement normal des facultés intellectuelles de l'enfant et de l'acquisition méthodique des idées.

» Nous voici de nouveau en face de l'idée sacrifiée aux formes de langage, faute signalée par l'immortel Père Girard, de l'autorité duquel les auteurs du manuel en question se prévalent cependant dans leur préface. Un cours de langue est avant tout appelé à donner à l'enfant des idées justes et sûres touchant le monde qui l'entoure et à former de la sorte l'intelligence, le cœur et surtout le sens moral de l'enfant....

» Hélas! sous ce dernier rapport, quelle n'a pas été notre déception! C'est en vain, par exemple, que nous avons cherché dans les 265 pages qui forment le premier livre de ce cours de langue, le Nom de Dieu. Il n'en est pas même fait mention! »

Je réponds à M. Oberson : Le mot *compilation* ni l'idée ne se trouvent dans la préface des auteurs; c'est vous qui mettez l'un et l'autre. Les auteurs disent, page VIII de la préface, au bas : « Notre *méthode*, c'est l'observation directe des faits du langage. Ces faits grammaticaux, nous les prenons tels qu'ils se présen-

tent, dans des textes à la portée de l'enfant, mais choisis parmi les meilleurs auteurs des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. »

En outre, si les textes du *Cours de langue* sont des morceaux détachés, ce ne sont pas des *phrases détachées* comme celles du *Cours éducatif du Père Girard*, mais bien plutôt des *textes suivis* dont beaucoup ont entre eux des relations assez étroites pour permettre aux maîtres d'établir le lien qui les unit.

Je défie M. Oberson de prouver que l'idée est sacrifiée aux formes du langage, car c'est précisément en quoi le *Cours de langue* se distingue de tant d'autres. M. Vignier s'est, au reste, conformé au désir de ses examinateurs, qui ont veillé à ce que tous les exemples et tous les morceaux eussent une valeur intellectuelle ou morale.

Enfin, il n'est pas exact de dire que le *Cours de langue* ignore le nom de Dieu. Je l'y ai compté au moins trois fois, page 91 : « Il se glorifie en son œuvre, comme les vrais artistes, à l'exemple de Dieu. » Page 174 : « Je me sens comme dans une crèche que le bon Dieu aurait bâtie sur les cimes des montagnes. » (Lamartine.) Page 247, au bas : ... mignonne petite bête (bête à bon Dieu) qui va se fixer sur les feuilles.... » Et à la page 116, dans la touchante histoire du petit François, par J. Claretie, est-ce que l'expression *Là-haut*, n'a pas une signification clairement religieuse ?

Le soussigné ne veut cependant pas prétendre que le *Cours de langue*, premier volume, accorde une large place à l'élément divin et à l'expression religieuse. Ce serait fausser ma pensée. Mais il ne faut pas oublier que tout le programme de langue maternelle n'est pas contenu dans ce livre ; le livre de lecture, dont la place est prépondérante dans les écoles des cantons romands fournit d'autre part une riche matière d'étude religieuse et morale où les maîtres n'ont qu'à puiser. Serait-ce téméraire de dire, à la décharge des auteurs incriminés, que l'abus du nom de Dieu dans la conversation de gens soi-disant bien pensants et dans certaines proclamations impériales, nous invite à le taire partout où il éveillerait un douloureux souvenir ?

Mais M. Oberson insiste dans son deuxième article : « Former l'intelligence et le cœur de l'enfant en dehors de l'idée de Dieu, le seul rempart efficace de la conscience humaine, telle est donc évidemment, consciente ou inconsciente, la téméraire tentative des auteurs de ce manuel, dont l'inspiration a été puisée dans les doctrines de la morale areligieuse. »

J'appelle cela ou de la perfidie ou de la bravade ; car un homme de sang-froid ne parle pas ainsi, à moins d'être de mauvaise foi. M. Oberson va plus loin encore quand il dit :

« Tous les juges impartiaux seront d'accord avec nous pour reprocher aux auteurs du manuel de s'être laissés guider dans le choix des morceaux par un réalisme lamentable.... Ce critérium est celui de l'école réaliste, dont les auteurs sont de fervents adeptes. Nous cherchons en vain dans le cours de l'ouvrage un seul texte qui par l'élévation des pensées soit de nature à sortir quelque peu l'élève du terre à terre de la vie ordinaire. Rien ! »

Qu'est-ce que le foudroyant critique entend au juste par l'école réaliste ? Que veut-il dire par ce choix de textes qui doivent constituer une doctrine religieuse et morale tout en servant d'exercices lexicologiques et grammaticaux ? Ce sys-

tème à double fin est-il vraiment éducatif? A-t-il donné chez nous et ailleurs de bons résultats? Pourquoi l'a-t-on abandonné? Pourquoi le système du livre unique que regrette M. Oberson est-il délaissé partout qu'à Fribourg? L'histoire de l'instruction en Suisse romande durant ces vingt dernières années ne nous en montre-t-elle pas les défauts? Faut-il de nouveau refaire le procès de méthodes que les autorités pédagogiques ont formellement désavouées? Devant un tel parti-pris, c'est, je crois, peine perdue.

Un mot de remarque seulement.

Les auteurs du *Cours de langue pour le degré moyen* n'ont pas eu en effet pour objectif essentiel celui de *former le cœur* de l'enfant, avec ou sans réalisme. Leur but, leur programme, leur tâche était autre. Ils croient peut-être tout autant que M. Oberson, au « culte du Vrai, du Beau et du Bien », aux « sublimes destinées de l'humanité régénérée par le Sang de Jésus-Christ », à une « âme immortelle créée à l'image de Dieu ». Mais ils ont voulu laisser chaque chose à sa place et ne pas profaner les saintes vérités en les mettant à toutes saucés dans un manuel scolaire. Ils ont cherché à rester près de l'enfant en lui parlant une langue simple, vraie, claire, humaine. Ils se sont souvenus que leurs lecteurs n'ont que dix ou onze ans, et que les sujets d'ordre religieux et moral conviennent mieux au degré supérieur. Quand M. Oberson fera à la Commission des livres de lecture des écoles fribourgeoises un nouveau rapport sur le *Cours de langue française, deuxième livre*, peut-être se plaindra-t-il moins amèrement, à moins que.... Mais non! ce jour-là, en dépit des opinions du rapporteur officiel, nos collègues des bords de la Sarine seront convaincus à leur tour de la valeur réelle du nouvel ouvrage, même au point de vue moral et religieux.

(A suivre.)

U. BRIOD.

### SITUATION ÉCONOMIQUE DU CORPS ENSEIGNANT SUISSE

A l'occasion d'une réunion des présidents des sections du Schweizerischer Lehrerverein, le Bureau de cette puissante association avait invité les sociétés pédagogiques de la Suisse romande et de la Suisse italienne à envoyer des délégués à cette assemblée, à l'ordre du jour de laquelle figurait un examen de la situation matérielle du corps enseignant suisse. Cette séance, présidée par M. le conseiller national Fritschi, a eu lieu le 7 juillet, à Zurich. Le Bureau de la S. P. R. y avait délégué MM. Hoffmann, président central, et Briod, rédacteur; le Tessin était également représenté, ainsi que la plupart des associations cantonales de la Suisse allemande.

Les renseignements donnés par la plupart des assistants témoignent de la gravité de la situation. Au Tessin tout particulièrement, les maigres allocations consenties par l'Etat sont loin de suppléer à l'insuffisance navrante des traitements. Il y a vingt ans, le 50 % des membres du corps enseignant de ce canton étaient des instituteurs; maintenant ceux-ci n'en forment plus que le 30 %; on peut prévoir le moment où ils disparaîtront totalement, un grand nombre d'entre eux délaissant, en faveur du commerce ou de l'industrie, une vocation qui ne nourrit plus son homme et ne permet pas l'entretien d'une famille.

Pour les cantons de langue allemande, les rapports des délégués d'Appenzell,

des Grisons, de Schwytz et d'Argovie ont dépeint une situation particulièrement sombre. Elle s'aggrave pour ces cantons d'un pléthore d'instituteurs qui s'explique différemment pour chacun d'eux. Aux Grisons, l'instituteur peut parfaire son traitement par un travail accessoire accompli pendant les six mois de vacances que lui vaut la loi de ce canton ; mais le travail accepté par eux est souvent peu digne d'une vocation qui devrait absorber toute la pensée de celui qui s'y voue.

Le délégué appenzellois s'est plaint vivement de ce que de nombreux instituteurs grisons passent les épreuves du brevet à Kreuzlingen, et de ce que le diplôme ainsi obtenu leur donne accès à l'enseignement dans les écoles appenzelloises, où ils viennent combler des vides qui, sans cela, obligeraient les autorités de ce canton à faire à leur corps enseignant une position meilleure. La même plainte est formulée, du reste, à l'égard de diverses écoles normales qui se montrent trop indulgentes dans les admissions, et contribuent à créer un prolétariat des instituteurs, tout en rabaissant d'une manière fâcheuse le niveau intellectuel de notre profession.

Les deux délégués romands ont rendu compte des mesures prises dans les cantons de langue française, ainsi que des projets en cours. De plus, M. Hoffmann s'est félicité tout particulièrement de l'occasion qui lui était donnée de saluer, au nom de ses collègues romands, les délégués des autres associations pédagogiques suisses, et de les assurer de nos sentiments unanimes d'amitié confédérale et de solidarité professionnelle.

La discussion qui a suivi a démontré clairement que si l'esprit suranné qui préside à la législation scolaire de la plupart de nos cantons ne fait pas place à une conception plus élevée du rôle de l'école dans une démocratie et de la situation qui doit être faite aux hommes qui se vouent à l'éducation publique, c'en sera fait à bref délai du renom que l'école populaire suisse s'est acquis dans le monde. Il faut arracher l'instituteur à la dépendance matérielle où il se trouve à l'égard d'autorités locales souvent inintelligentes ; il faut faire de lui un fonctionnaire considéré parce que bien rétribué, non seulement à cause du préjugé populaire qui juge de la valeur d'un homme au prorata de son revenu, mais parce que c'est l'existence même de toute une institution, de tout un corps auquel le pays a tant de sujets d'être reconnaissant, qui est en jeu. Un dilemme se pose : ou bien la Suisse finira par n'avoir plus de corps enseignant primaire masculin digne de ce nom, ou bien l'Etat accomplira à l'égard de ce corps le plus élémentaire des devoirs, celui d'assurer son existence matérielle. A moins que l'on ne désire condamner au célibat les hommes qui se vouent à l'enseignement (et nous connaissons des cantons où on l'entend bien ainsi, à preuve le regain de faveur dont jouissent les congréganistes), les citoyens suisses devront vouer à l'instruction de la jeunesse une sollicitude au moins égale à celle que certains d'entre eux accordent à l'amélioration de la race bovine ; par le temps qui court, ce n'est pas peu dire !

Plusieurs assistants ont relevé vertement le fait que des conseillers nationaux qui ont voté à Berne des augmentations importantes aux fonctionnaires fédéraux, et cela pour tous les traitements, refusent aux fonctionnaires de leur canton ou de leur commune des augmentations d'importance moindre.

Bien que la réunion n'ait pas abouti à la votation d'un ordre du jour précis

(et c'est regrettable), les conclusions suivantes s'en dégagent nettement :

1<sup>o</sup> Il faut que l'on cesse, dans la presse pédagogique aussi bien que dans les autres journaux, de remercier platement des autorités communales pour des augmentations dérisoires. Dans un moment où ils ne craignent pas d'exiger, pour une pièce de bétail, fr. 500 ou fr. 1000 de plus qu'il y a deux ans, des agriculteurs croient faire œuvre méritoire en accordant à l'instituteur de leur village une indemnité de renchérissement de fr. 100 ou même de fr. 50 ! Nous ne voulons pas d'aumônes, mais nous voulons que l'on se rende compte de notre droit à une existence digne, et considérons comme une injure un dédommagement hors de toute proportion avec le coût de la vie et l'état financier du pays. Les allocations inférieures à celles dont bénéficient les employés fédéraux seront considérées comme insuffisantes.

2<sup>o</sup> On fera appel à la presse quotidienne pour qu'elle nous aide à soutenir cette lutte, tout en servant la cause de l'école sans laquelle il n'y aurait ni lecteurs ni journaux.

3<sup>o</sup> Les associations pédagogiques doivent lutter énergiquement contre un encombrement irréfléchi de la carrière par des éléments insuffisamment doués ou insuffisamment préparés, qui n'obtiennent un brevet que grâce à la trop grande indulgence des jurys d'examens.

4<sup>o</sup> Elles doivent fixer un minimum d'exigences au-dessous desquelles aucun maître n'acceptera un poste dans l'enseignement public. Les postes qui ne rempliront pas ces conditions seront mis à l'index ; les candidats qui les accepteront seront exclus de nos associations.

5<sup>o</sup> Elles doivent lutter de toutes leurs forces contre le renchérissement insensé de l'existence, résultat de l'avidité d'une partie de la population plus encore que des circonstances nées de la guerre.

6<sup>o</sup> Dans ce but, elles doivent toutes adhérer à la Ligue nouvellement constituée des associations suisses des fonctionnaires et employés à traitement fixe.

E. B.

---

#### UN DIRECTEUR (Suite.)

Malheureusement, il se trouva dans ces chœurs des passages délicats, sinon difficiles, que les voix incultes de nos chanteurs ne rendaient que d'une façon approximative. Le directeur sentait vaguement « qu'il y avait quelque chose », mais ne se rendait pas exactement compte des fautes commises.

— C'est faux ! lançait Jacques Cornet, qui en était absolument au même point que le régent.

— Parbleu, archi-faux, enchérissait celui-ci !... Recommencez !

Et l'on recommençait, et le directeur râclait énergiquement sur ses cordes, parfois mal accordées, pour entraîner ses hommes dans la bonne voie, qui n'était pas toujours la bonne...

... Le concert eut lieu. Tout Vollens, renforcé de groupes nombreux des villages voisins, se donna rendez-vous au temple.

Ce qui ennuya beaucoup M. Desmoulin, ce fut d'apercevoir, aux premiers rangs des auditeurs, son collègue Schmütz, qui passait pour fin connaisseur en musique.

Le programme, corsé de quelques numéros d'une fanfare complaisante, se déroula sans accroc. Les gens de Vollens, enthousiasmés, applaudirent, en dépit de la sainteté du lieu. On dut répéter un chœur de de Rillé et deux de Saintis.

Il y eut collation à l'auberge communale. M. le syndic félicita abondamment les chanteurs et prôna les éminentes qualités de M. le directeur de la *Chorale des Paysans*, dont la commune pouvait être fière.

Cependant, il tardait à Marc Desmoulin de connaître l'opinion de son collègue. Il se hasarda à la lui demander, dans un entretien particulier :

— Ecoute, lui dit Schmitz d'un ton sentencieux, pour une toute jeune société, vous ne vous en êtes pas mal tirés. Ce n'est pas, évidemment, la perfection...

— Si tout était excellent, il n'y aurait rien d'excellent...

— Tu as raison... Il y a dans ta Société beaucoup de bonne volonté et de bonnes intentions. Les nuances n'étaient vraiment pas mal ; mais tu me permettras de te signaler quelques manquements : Tes hommes battent la mesure avec le pied ; ils frappent trop fort ; on les entend... Les doubles croches sont chantées comme les croches. Enfin, et c'est là le plus grave, il y a eu un passage faux.

— Oh ! crut devoir protester Desmoulin, très peu !

— Il n'y a pas de degrés dans ce domaine : c'est juste ou c'est faux, pas de milieu ! Et la vérité m'oblige à déclarer que le passage chromatique « La tempête en hurlant », du n<sup>o</sup> 7, était faux.

— Chacun sait que les passages chromatiques sont délicats, surtout pour des voix peu exercées...

— Sans doute, sans doute... Mais la musique est une affaire d'oreille... Tes basses n'attaquent par non plus toujours dans le ton...

— Je te remercie, mon cher, pour tes remarques judicieuses. Je m'efforcerai d'en faire mon profit.

Les observations de son collègue ne laissèrent pas de faire réfléchir Marc Desmoulin : La musique est une affaire d'oreille, se répétait-il à lui-même. Si c'est vrai, je n'ai qu'une chose à faire, c'est de jeter aux orties le bâton de directeur qu'on vient de m'offrir... Mais ce n'est peut-être qu'une opinion personnelle. Et puisque tout le monde ici est content, nous n'avons qu'à continuer.

L'hiver suivant, la *Chorale des Paysans* reprit ses répétitions avec une nouvelle ardeur. Le souvenir de la brillante réussite du premier concert constituait un stimulant d'autant plus efficace que la recette avait permis de faire une belle course aux Gorges de l'Areuse. On se promettait de faire mieux encore, afin d'être à même de visiter d'autres gorges le prochain été.

Quelques membres proposèrent de faire recevoir la Société dans l'Association des Chanteurs vaudois, assurant que la chorale de Vollens y ferait bonne figure. Mais devant l'opposition irréductible du directeur on ne donna pas suite à la proposition.

Instruit par l'expérience, Marc Desmoulin n'avait mis à l'étude cette fois que des chœurs simples que ses chanteurs arrivèrent à rendre d'une façon fort présentable. Le directeur, comme jadis Jean-Jacques Rousseau à Lausanne, apprenait insensiblement la musique en l'enseignant ; son oreille s'affinait, et son assurance croissait en proportion. Le deuxième grand concert qui fut donné à Vollens dut être répété, tant la première audition avait plu au nombreux public



accouru pour entendre la vaillante Société. Il n'y eut aucune critique quelconque, parce que M. Schmütz n'était pas là.

La troisième année, la commune ayant fait édifier une grande salle, on put ajouter la Comédie aux chœurs et aux morceaux de fanfare. Desmoulin se révéla un habile metteur en scène et tint même avec distinction plus d'un rôle de premier plan. Il moissonna de ce fait de nouveaux lauriers, d'ailleurs mieux mérités que ceux qui couronnaient son chef de directeur de chorale.

... Que vous dirai-je? A mesure que passaient les années, la réputation de la *Chorale des Paysans* s'affermissait, et en même temps celle de son directeur. Au bout de dix ans, Vollens passait pour posséder le meilleur directeur de chant de la contrée.

Et si cela vous étonne, je vous assure que le plus surpris était encore Marc Desmoulin lui-même.

Mais la Providence s'amuse à ces choses et à beaucoup d'autres...

A. ROULIER.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

*Cours de correspondance commerciale allemande*, à l'usage des écoles de commerce et des cours de perfectionnement, par J. STADLER et C. AMAUDRUZ, professeurs de langues à l'École supérieure de commerce, lecteurs pour la correspondance commerciale à l'École des Hautes Etudes commerciales de Lausanne. Première partie. Payot & Cie. Prix : 2 fr.

Ce cours, qui fait partie de la collection des manuels d'enseignement commercial publiés sous la direction de M. Léon Morf, est le premier de ce genre qui ait paru en Suisse française. Quelque étrange que cela puisse paraître, ceux qui enseignent, chez nous, la correspondance commerciale allemande ne disposaient, jusqu'ici, que de manuels publiés en France ou de cours destinés à des élèves de langue allemande. C'est dire que le nouveau cours de MM. Stadler et Amaudruz comble une véritable lacune et sera le bienvenu dans nos écoles de commerce et dans nos cours commerciaux. Grâce à lui, nos nombreux jeunes gens qui se préparent en vue des examens d'apprentis de commerce et de banque, pourront, même sans aide spéciale et à la seule condition de posséder une connaissance suffisante de l'allemand, acquérir des connaissances solides dans cette branche spéciale.

Le plan pédagogique sur lequel le nouveau cours est établi est à la fois simple et pratique; il part de lettres courtes et faciles, pour amener graduellement les élèves à traduire et à rédiger les lettres de difficulté moyenne. En leur faisant parcourir un cycle d'opérations qui s'enchaînent les unes aux autres, il ne manquera pas d'intéresser non seulement les futurs commerçants, mais encore tous ceux qui sont appelés à correspondre en allemand pour leurs affaires.

Chacun des douze chapitres du volume comprend d'abord une liste des locutions diverses qui se rapportent au sujet, textes allemands et français juxtaposés, des modèles de lettres gradués, des données de lettres à rédiger par imitation, puis des lettres à traduire. C'est dire que l'élève qui aura parcouru ce cycle consciencieusement sera à même, moyennant quelque pratique, de remplir utilement une place de correspondant allemand-français. Ce manuel contribuera à affranchir ainsi le commerce romand de la nécessité de recourir à des correspondants étrangers de langue ou de nationalité. C'est donc une œuvre patriotique autant que pédagogique que les distingués auteurs ont accomplie, et il y a lieu de les en féliciter vivement.

E. B.



**HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVREURIE**



Récompenses obtenues aux Expositions  
pour fabrication de montres.

# **Bornand-Berthe** **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8 Maison Martinoni

**Montres** garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.  
**Bijouterie** or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —  
**Orfèvrerie** argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1<sup>er</sup> titre, marque Boulenger, Paris.

## **RÉGULATEURS — ALLIANCES**

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).  
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

LAUSANNE  
**École LEMANIA**  
Préparation rapide,  
approfondie.  
**BACCALAURÉATS**  
**Maturité**

Classes de raccordement  
internat et externat

## **Pompes funèbres générales**



### **Hessenmuller-Genton-Chevallaz**

S. A.

**LAUSANNE** Palud, 7  
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

**FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES**

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs  
de la Société Pédagogique Vaudoise.

# Les machines à coudre

# SINGER

*constituent en tout temps un nouveau modèle,*

# C A D E A U

**à la fois utile et agréable**

---

## Expositions universelles

<i>PARIS</i> 1878-1889-1900	<i>St-LOUIS</i> E.U.A. 1904	<i>MILAN</i> 1906	<i>BRUXELLES</i> 1910
	<i>TURIN</i> 1911	<i>PANAMA</i> 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

---

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

---

## COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

*Direction pour la Suisse :*

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

**Bienne**, rue Centrale, 22.

**Ch.-d.-Fonds**, Place Neuve.

**Delémont**, r. de la Préfecture, 9.

**Fribourg**, rue de Lausanne, 64.

**Lausanne**, Casino-Théâtre.

**Martigny**, maison Orsat frères.

**Montreux**, Grand'rue, 73

**Neuchâtel**, rue du Seyon.

**Nyon**, rue Neuve, 2.

**Vevey**, rue du Lac, 11.

**Yverdon**, vis-à-vis du Pont-Gleyre.



# FRANCILLON & C<sup>ie</sup>

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT  
LAUSANNE

**Fers, fontes, aciers, métaux**

OUTILLAGE COMPLET

**FERRONNERIE & QUINCAILLERIE**

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

## MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

# MAISON MODÈLE VÊTEMENTS

sur mesure et confectionnés,

coupe moderne, façon  
soignée.

UNIFORMES OFFICIERS

COSTUMES  
sport.

MANTEAUX  
de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS  
CHEMISERIE



10

0

au comptant  
aux instituteurs  
de la S.P.V.

# EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☺ Vevey ☺ Neuchâtel

La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

**CHŒURS**

**MORCEAUX POUR FANFARE**

**ET POUR HARMONIE**

**PIÈCES DE THÉÂTRE**

**SAYNÈTES**

**MONOLOGUES**

**etc., etc., etc.**

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

III<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 30-31.

LAUSANNE — 4 août 1917.



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE.**



# Vaud

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Places primaires au concours

**INSTITUTEURS : Aubonne :** fr. 2000, logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école, plus 4 augmentations quinquennales de fr. 50 chacune. Les années de service dans le canton comptent pour une période de 5 ans au maximum ; 3 août.

**INSTITUTRICES : Vallorbe :** fr. 1500 pour toutes choses, plus augmentations triennales de fr. 60 chacune, avec effet rétroactif ; maximum fr. 1800 ; 14 août.

---

Dans sa séance du 24 juillet 1917, le Conseil d'Etat a confirmé, à titre définitif, M. René CHESEAUX. en qualité de maître de latin et de grec au collège d'Aigle.

---

### Ecole de mécanique d'Yverdon

**Une place de contremaître-mécanicien ajusteur**

dans cet établissement est au concours.

Traitement initial: fr. 2500. Augmentations cantonales et communales jusqu'au maximum de fr. 3600 et pension de retraite cantonale.

Entrée en fonctions immédiate.

Les candidats auront éventuellement à subir un examen pratique.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au directeur.

Adresser les offres avec un curriculum vitæ, au Département de l'Instruction publique, 2<sup>me</sup> service, jusqu'au 11 août, à 6 h. du soir.

---

## Assurance-maladie infantile

**La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie**, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

---

## Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, GENÈVE

Pour les petits :

**M. AUDEMARS et L. LAFENDAL**

**Nouveau Jeu de Surfaces**

COMPOSITION. DÉCOUPAGE. COLLAGE. CONSTRUCTION

Une boîte contenant 576 surfaces diverses (carrés, cercles, ovales, rectangles, triangles) en huit couleurs. **Fr. 7.50**

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Cours préparatoire aux examens pour le brevet spécial primaire supérieure et Cours de perfectionnement p<sup>r</sup> les maîtres primaires supérieurs en fonctions

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, dans sa séance du 13 avril 1917, a promulgué un nouveau règlement pour les examens en vue de l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur. Un nouveau programme pour les dits examens a été élaboré. Dans le but de faciliter les institutrices et les instituteurs primaires qui désirent se préparer à subir ces épreuves, le Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement primaire, **organisera des cours gratuits**. Ils seront donnés, à Lausanne, du 24 septembre au 13 octobre 1917. **Les maîtres primaires supérieurs en fonctions sont invités à les suivre comme cours de perfectionnement.**

Les branches suivantes seront traitées en 1917 :

**Pédagogie, psychologie, questions actuelles** : 9 h. Prof. : M. M. **Millioud**, prof. à l'Université ; **Savary**, Directeur des Ecoles normales.

**Français** : Littérature : 12 h. : M. **Freymond**, prof. aux Ecoles normales vaudoises. Histoire de la langue : 6 h. : M. le Dr **Ed. Vittoz**, ancien Directeur de l'Ecole nouvelle de Chailly.

**Allemand** : Littérature et grammaire : 12 h. : M. le Dr Hans **Schacht**, maître d'allemand au Collège classique et au Gymnase.

Méthodologie : 6 h. : M. Ernest **Briod**, maître d'allemand, rédacteur en chef de l'*Educateur*.

**Mathématiques** : 18 h. : M. **May**, directeur du Collège scientifique.

**Physique** : Mécanique et électricité : 12 h. : M. le Dr **Perrier**, prof. à l'Université de Lausanne.

**Chimie générale** : 8 h. : M. le Dr **Porchet**, prof. à l'Université et directeur de l'Ecole d'agriculture.

**Chimie agricole** : 6 h. : M. **Chavan** : Prof. à l'Ecole d'agriculture et à l'Ecole normale.

Les membres du corps enseignant qui désirent suivre ces cours doivent adresser leur inscription au Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement primaire, avant le 6 septembre prochain. Le Département se réserve de faire un choix parmi les personnes inscrites si celles-ci sont trop nombreuses.

Département de l'Instruction Publique.  
Service de l'enseignement primaire.

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Librairie PAYOT & C<sup>IE</sup>, Lausanne

## LECTURES DE VACANCES: Pour les Jeunes

Pendant les jours de repos ou de pluie, les heures seraient bien longues, en vacances, si jeunes gens et jeunes filles n'avaient pas quelques beaux livres sous la main.

Voici quelques-uns de ces ouvrages propres à charmer les heures de loisir et de solitude tout en enrichissant l'esprit de saines et solides connaissances :

### L'Odyssée d'Homère

Adaptée par M<sup>me</sup> PH. PLAN

Un vol. broché, 1 fr. Relié, 1 fr. 75.

Voilà bien le premier grand roman d'aventures ! Il enthousiasme les hommes depuis si longtemps ! Trois mille ans passés n'en ont pas amoindri l'intérêt passionnant. Il vaut tous ceux de notre époque qui n'ont pas comme lui en partage l'immortelle poésie du plus ancien conteur de l'humanité. Il faut maintenir vivant le culte dû au véritable Père de toutes bonnes lettres. Les merveilleux voyages d'Ulysse et de Télémaque, leurs luttes épiques et leurs prouesses enchanteront toujours les grands et les petits.

### Contes de la Grèce héroïque

Par ELSIE-FINMORRE BUCKLEY

Traduction de S. Godet ; avec une préface de Alf. Croiset, membre de l'Institut.  
In-16, illustré de 25 gravures. Un vol. Broché, 3 fr. 50 ; relié, 5 fr.

Je fais des vœux pour que ces beaux récits, retrouvant sous leur nouveau costume le succès qu'ils ont obtenu d'abord en Angleterre et en Amérique, contribuent à répandre et à fortifier dans les pays de langue française le sentiment et le goût de l'antiquité hellénique.

(Alfred CROISET, de l'Institut.)

### Au temps des chevaliers

(Contes du moyen âge.)

Par M. BUTTS

In-16 illustré de 65 gravures. Broché, 3 fr. 50. Relié, 5 fr.

Dans cet attrayant volume défile tout le moyen âge pittoresque des preux chevaliers, seigneurs et nobles dames, serfs et bourgeois, sergents et clercs ; on y rencontre les dragons, les fées, et les loups-garous. On assiste à des combats, à des sièges, à des tournois ; on suit les barons dans leurs voyages, à la chasse, à la guerre ; on accompagne les pèlerins aux sanctuaires, les marchands aux foires et les croisés à Jérusalem. Tous les multiples aspects de cette époque si variée et si vivante y apparaissent avec un étonnant relief qui plaira infiniment aux jeunes lecteurs.

### Les plus beaux récits des Chroniques

de FROISSART

In-16 illustré de 47 gravures, avec une couverture en couleurs.

Un vol. broché, 3 fr. 50. Relié, 5 fr.

Aucun livre d'histoire n'est comparable aux *Chroniques* de Froissart. Cette édition illustrée contient un choix de ses meilleurs récits mis en français un peu modernisé mais qui a gardé l'exquise saveur de l'original.

### Contes de Shakespeare

Par MARY MACLEOD

Traduits par S. Godet. In-16, avec 45 ill. Un vol. broché, 3 fr. 50. Relié, 5 fr.

Ce volume contient un choix des plus beaux drames de Shakespeare mis en récits d'une manière très heureuse. Les merveilleuses créations de ce génie immortel y revivent dans toute leur fraîcheur et leur éternelle vérité.